



# SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière

## **Après la publication du décret sur les rythmes scolaires, le ministre Peillon veut transformer les directeurs en employés des collectivités territoriales et en supérieurs hiérarchiques des adjoints.**

Lors de la première réunion du groupe de travail ministériel sur la direction d'école, le ministère a proposé :

- La création d'un « référentiel de compétences » mélangeant les missions Education Nationale» et toutes les missions relatives « *aux relations avec les collectivités territoriales (...)*».
- La généralisation des affectations au profil, hors barème et hors CAPD.
- Un « emploi fonctionnel » dérogatoire au statut pourrait être attribué et retiré à tout moment sans aucun contrôle de la CAPD
- L'obligation pour les directeurs de s'impliquer dans l'organisation du péri-scolaire.

### **Avec ce projet le ministre entend préparer les conditions d'un transfert de tous les enseignants vers les collectivités territoriales**

**Les soussignés demandent au ministre Peillon :**

- l'abandon du décret du 24 janvier sur les rythmes scolaires.
- le retrait de son projet sur la direction d'école qui remet en cause le statut de fonctionnaire d'Etat du directeur et de tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré.
- L'ouverture de véritables négociations sur les mesures catégorielles de tous les personnels.

NOM-PRENOM	COURRIEL	ECOLE	SIGNATURE